

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 70-378/PCG désignant le représentant du Territoire auprès du Conseil de Contentieux administratif de Djibouti .

n° 70-378/PCG

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
9 avril 1970

Numéro JO  
n° 8 du 25/04/1970

Date du numéro  
25 avril 1970

### TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Âden, chef du Service des Affaires administratives, est désigné pour représenter le Territoire devant le Conseil du Contentieux administratif dans l'affaire opposant le Territoire à Mme Robillard (Janine), représentante la Compagnie Générale d'Equipements pour les Travaux Maritimes.